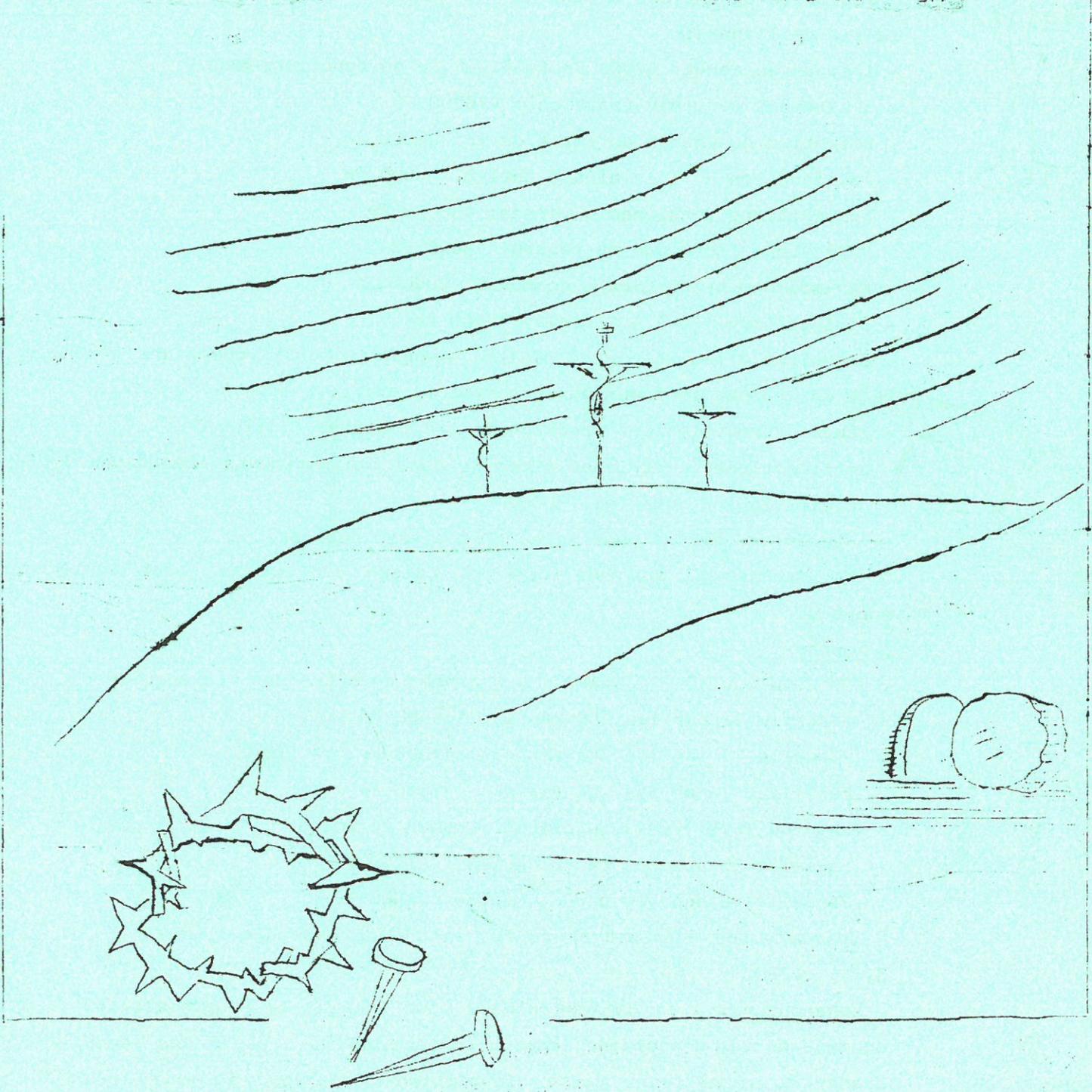


ENTRÉE-NOÛS.

THIAVILLE → MEURTHE

AVRIL 1911

N^o 203



** EN DIRECT DU CONSEIL **

Le Conseil était réuni le 26 mars 1993. Excusé: Eric POIREL.

Les points suivants ont été traités:

1 Budget primitif

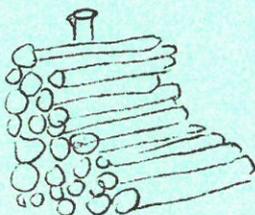
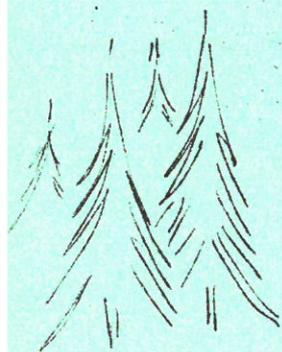
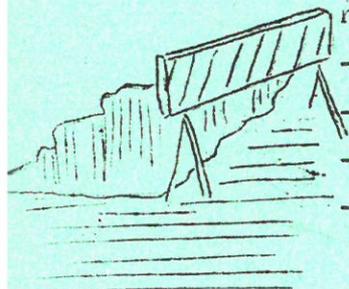
Le budget est adopté et s'élève à la somme totale de 3129665 Fr. (1848510 Fr pour le fonctionnement et 1281155 Fr pour l'investissement). Principales opérations depuis le 1er janvier, en cours ou à venir d'ici la fin de l'année:

- Travaux en forêt: 40000 Fr (+ 40000 Fr en fonctionnement)
- Traitement de l'eau (station): 470000 Fr
- Réfection du Chemin du Petit Paris: 65000 Fr
- Amélioration de l'éclairage public: 50000 Fr
- Acquisitions foncières diverses: 150000 Fr
- Réfection électrique du tocsin: 15000 FR
- Agrandissement du garage communal: 90000 Fr
- Bibliothèque (BCD) à l'école: 75000 Fr
- Conduites d'eau et d'électricité, branchement EDF, compteurs généraux, regards, points lumineux aux réservoirs, etc ... 95000 Fr
- Etude hydrogéologique (protection des captages): 17790 Fr
- Améliorations électriques diverses dans les bâtiments communaux: 17000
- Acquisition de matériel: 30000 Fr
- Matériel et divers pour Sapeurs Pompiers: 4000 Fr

Les budgets annexes (CCAS et Caisse des Ecoles) sont également adoptés.

2 Forêts

- Vente du 9.2.93 à BACCARAT. Les grumes de hêtre ont été acquises:
 - Parcelle 12 par les Ets VALLAR: 116000 Fr
 - Parcelle 7 par les Ets VALLAR 11000 Fr
 - Parcelle 7 par les Ets VIRION 37500 Fr
- Vente du 26.3.1993 à LUNEVILLE. Grumes de chêne:
 - Parcelle 7 achetée par M. KRYZS 26500 Fr
 - Parcelle 12 achetée par M. MARTIN 24500 Fr
- Travaux: Des dépressages auront lieu dans les parcelles 7, 27, 1, 2, 3, 18 et 24.
- Ebrancheurs: A la demande d'ONF, pour dégager la responsabilité de la commune en cas d'accident, chaque ébrancheur devra payer une somme de 30 francs au Percepteur. Cette disposition s'applique lorsque le commune décide d'employer des ébrancheurs dans les coupes exploitées en régie ou les autorise à faire ce travail. Un document écrit sera désormais établi par la commune avec l'ébrancheur, même dans le cas où ce dernier est choisi directement par le bûcheron.



3 Décharge

Le Conseil confie à la DDE l'étude technique utile afin de connaître le coût de la résorption de la décharge et se prononcera sur la solution retenue et le calendrier prévisionnel des travaux éventuels Voir article plus loin.

4 Chauffage de l'église

Un dossier de demande de subvention devra être déposé par le Maire, rapidement, eu égard aux difficultés rencontrées avec le système actuellement en place. Le plan de financement sera arrêté ultérieurement compte tenu des aides obtenues (subventions? paroisse? etc ...) et la réalisation des travaux sera elle aussi tributaire de ces éléments. A suivre ...

5 Chauffage de la salle du Foyer Rural

Une réflexion est engagée à cet effet, le chauffage actuel étant peu efficace, contraignant et comportant les risques inhérents à la présence de fuel dans un établissement recevant du public.

6 Amélioration de l'éclairage public

Une dizaine de points lumineux sera posée. Le Conseil confie à les travaux à M. COSTE de Magnières qui assure déjà l'entretien du réseau.

7 Camp de vacances ACE de Nancy

Une vingtaine d'enfants de 5 à 10 ans souhaite camper à proximité de l'Annexe du Foyer du 16 au 21 août.

Le Conseil décide de mettre l'Annexe du Foyer à disposition et fixe les conditions financières et les modalités pratiques à mettre en oeuvre.

8 Village fleuri

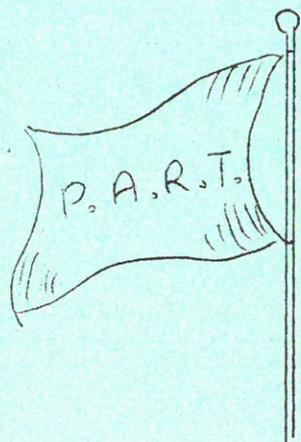
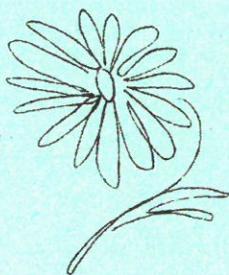
Cette année encore THIAVILLE participera au concours des "Villages Fleuris".

9 Parc d'Arctivités Raon Thiaville

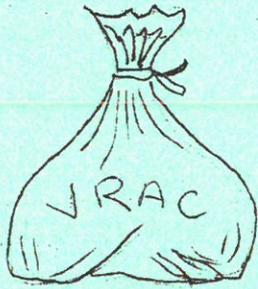
Le 1er budget est établi et voté à l'unanimité par les membres du Syndicat. Une somme de 100000 Fr est inscrite en fonctionnement. Une dépense de 2000000 fr est prévue en investissement. Ces fonds viennent des 2 communes (100000 fr), des aides diverses et d'un emprunt de 1300000 Fr à taux bonifié. Par ailleurs, l'acquisition des terrains est confiée à l'EPLM (Etablissement Public de la Métropole Lorraine). Les premiers contacts avec les propriétaires pourraient avoir lieu prochainement.

10 Divers

Le Maire fait le point sur les travaux en cours (terrain de foot, monument, greniers de la Mairie), sur la procédure en cours qui



créera deux Associations nouvelles, sur les problèmes rencontrés par la mise à disposition des locaux communaux devant le manque de sérieux de certains utilisateurs, sur les C.E.S. (Contrats Emploi Solidarité), sur l'entrée de THIAVILLE dans le Syndicat de la Maison Forestière de BERTRICHAMPS, ...



Il informe les élus qu'à compter du 1er avril 1993, chaque premier jeudi du mois, à partir de 10 h, EDF tiendra une permanence en Mairie pour répondre à toutes les questions que peuvent poser les clients.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 1 heure.

**** BIENTOT LES BEAUX JOURS ****

Comme chaque année, avec le retour du soleil et des beaux jours d'été, nous vivons davantage dehors. Promeneurs, cyclistes et autres touristes parcourent notre secteur. C'est donc le moment de faire le grand nettoyage annuel devant et autour de chez vous.

C'est le moment de balayer,

C'est le moment de fleurir fenêtres et balcons,

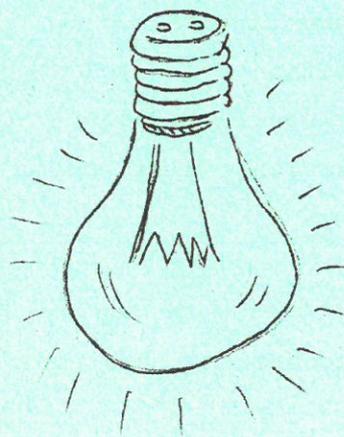
C'est le moment de dissimuler les tas de bois disgracieux que l'on aperçoit depuis la rue, même s'ils sont sur terrains privés ...

Bref, c'est le moment de faire propre ...

Bien évidemment, tout dépôt sur la voie publique (route, trottoir, mais aussi sur les usoirs communaux) est interdit faut-il le rappeler? Le garde champêtre est chargé d'établir la liste de ces dépôts, d'intervenir pour qu'il y soit mis fin avant mise en demeure officielle ... Une tolérance de trois semaines est accordée pour les affouages mais il n'est pas admissible d'accepter plus longtemps des tas de bois ventouses et autres dépôts sur terrain communal (depuis plusieurs mois, voire même davantage!) Merci pour les efforts que vous réaliserez pour que THIAVILLE soit plus propre et plus accueillant.

**** PERMANENCE E.D.F. ****

Vous ne comprenez pas votre facture ... Elle vous paraît trop élevée ... Vous souhaiteriez connaître les tarifs existants, les plus avantageux, vous ne savez pas quel type de chauffage choisir pour votre future maison, pour la salle de bain, vous souhaitez y voir plus clair dans les divers types de convecteurs, de disjoncteurs, et autres compteurs, etc ... La liste n'est pas limitative ... alors venez consulter le spécialiste EDF. Il sera en Mairie de THIAVILLE chaque 1er jeudi du mois de 10h à 12h.

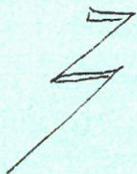


Prochaine permanence = 6 Mai 93 à 10h

Bien évidemment c'est totalement gratuit et sans aucun engagement de votre part.

Oui, E.D.F. ONFORME ... A DOMICILE et les tarifs, les économies, les aides financières, les nouveaux systèmes de chauffage, etc ... tout vous sera expliqué.

ELECTRIQUE ... C'EST PRATIQUE !



PENSEZ
Yooo
(Sous Earder)

**** CARTES D'IDENTITE/PASSEPORTS ****

Les vacances se profilent à l'horizon et dans cette perspective, les demandes de carte d'identité et de passeport vont affluer à la Sous-Préfecture, allongeant considérablement les délais de confection. Afin de ne pas connaître ces difficultés, n'attendez pas davantage. Sollicitez dès à présent vos cartes et passeports pour l'été et présentez vous en Mairie pour retirer les imprimés utiles, sans attendre.

**** DECHARGE MUNICIPALE ****

Ci-après le texte intégral de la lettre du 25 février 1993 de M. le Sous-Prefet de LUNEVILLE:

"Monsieur le Maire,

Le dernier inventaire des décharges brutes (janvier 1993) fait apparaître l'existence dans votre commune d'une décharge brute de catégorie 2 (décharge sauvage tolérée ou ancienne décharge communale non autorisée laissée à la disposition de la population pour divers déchets ménagers non inertes: encombrants, ...).

Je vous rappelle que l'existence d'une telle décharge est illégale.

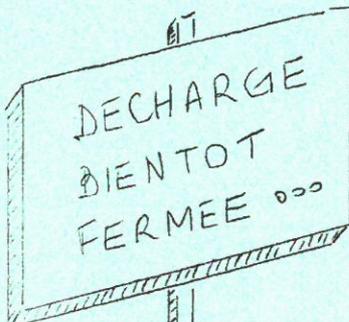
Son maintien entraine des risques potentiels quant à la salubrité publique (possibilité de dépôts anonymes de produits dangereux susceptibles de polluer les nappes), sans compter l'impact paysager néfaste.

Aussi je vous demande, au titre de vos pouvoirs de police, de bien vouloir prendre les mesures nécessaires pour réaliser la résorption de cette décharge (fermeture, nettoyage, réhabilitation progressive du site), avant la fin de cette année.

Je vous saurais gré de m'informer, avant le 20 mars, des mesures prises, des solutions envisagées ainsi que du calendrier prévu pour leurs réalisations.

Je vous prie d'agréer, ...".

La commission municipale chargée de l'Environnement a été réunie le 12 mars 1993 et a fait les propositions suivantes:



Handwritten signatures and initials at the bottom left of the page, including a large signature and the initials 'W.F.' and 'h'.

-étude de faisabilité de la résorption du dépotoir par régalaage des déchets, nettoyage du ruisseau et abords, cloture et fermeture de la décharge. Etude confiée à la DDE.

-information des habitants le moment venu y compris dans les localités voisines (pancartes, articles dans la presse, ...)

-verbalisation systématique des contrevenants identifiés.

Ces dispositions entreront en vigueur à une date qui sera communiquée ultérieurement sous réserve:

- 1- qu'une aide financière soit accordée à la commune,
- 2- que la DDE de BACCARAT confirme la faisabilité de la résorption,
- 3- que la charge résiduelle de la dépense à inscrire au budget supplémentaire soit compatible avec nos finances,
- 4- que le Conseil Municipal donne son accord.

Par ailleurs, la commission a souhaité que l'attention des Pouvoirs Publics soit attirée sur les problèmes que la fermeture de la décharge va engendrer, en particulier:

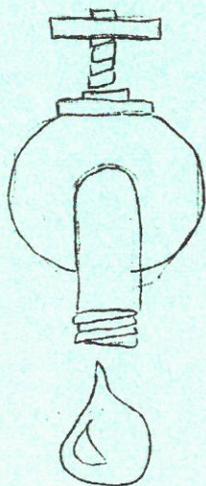
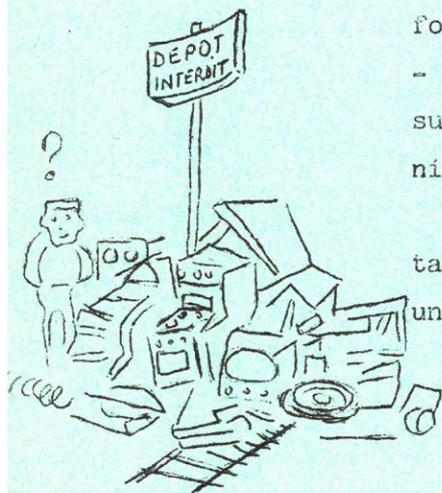
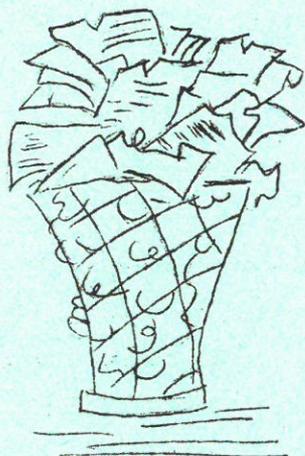
- risque de multiplication des dépôts sauvages en forêt, dans les fossés, chemins, prés et champs, ...

- pas d'endroit pour se débarrasser des matériaux non réutilisables sur les chemins, ni des objets et produits provenant du cimetière, ni des gazons, branches de haies, etc ...

Le Maire est prié de rédiger un courrier explicatif et circonstancié à M. le Sous-Préfet, l'application de la loi risquant d'avoir un effet pire que le mal actuel!

** ADJUDICATION **

L'appel d'offres organisé par la DDE, à la demande de la Municipalité, concernant les travaux de construction de la station de neutralisation et stérilisation était l'objet de la réunion de la commission des travaux le 24.02.1993 et il a été procédé à l'ouverture des offres reçues. La Sté BELLORINI de SAINT-MICHEL/Heurthe a été déclarée adjudicataire au prix de 465326 Fr TTC (honoraires DDE inclus). Cette somme ne comprend pas l'installation électrique à l'intérieur des réservoirs et regards, ni la ligne électrique d'amène du courant depuis le Petit Paris, ni l'alimentation en eau de ce hameau. Ces divers travaux sont réalisés par la commune en complément de ceux de la neutralisation. Les travaux pourraient être terminés d'ici à 3 mois environ et la mise en service peu après.



**** VACCINATIONS ****

Elles se dérouleront en Mairie de THIAVILLE aux dates ci-après:

- 14 avril à 14h15 1ère injection DT+Polio. Tétanos adultes
- 12 mai à 14h15 2ème injection " "
- 9 juin à 14h15 3ème injection " "

Elles seront effectuées par M. le Dr. QUEUCHE

**** ELECTIONS LEGISLATIVES ****

| | 1er tour | 2ème tour |
|-------------|----------|-----------|
| Inscrits | 466 | 466 |
| Votants | 350 | 334 |
| Nuls | 44 | 45 |
| Exprimés | 306 | 289 |
| Ont obtenu: | | |
| GUILLAUME | 120 voix | 169 voix |
| BROSCHART | 13 | - |
| LATSCHA | 8 | - |
| REINER | 39 | 120 |
| MARIN | 36 | - |
| VILLAUME | 11 | - |
| HODARA | 9 | - |
| DE SAKS | 53 | - |
| WITTMANN | 17 | - |

**** PERMIS DE CONSTRUIRE ****

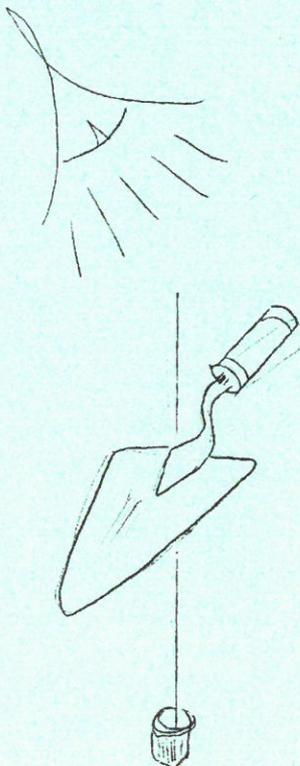
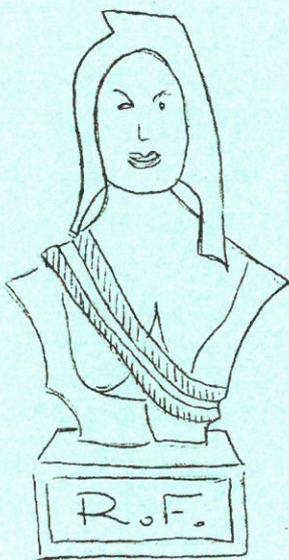
La loi du 8.1.1993 relative à la mise en valeur des paysages et à leur protection est entrée en vigueur. En conséquence, toute demande de permis de construire devra désormais comporter, en plus des documents fournis jusqu'ici, des éléments graphiques précisant l'insertion dans l'environnement et l'impact visuel des bâtiments ainsi que le traitement de leur accès et de leurs abords.

L'insertion dans l'environnement pourra être figuré par des photographies grand angle prise de différents points du secteur avec l'intégration de la silhouette du projet dans son milieu.

L'impact visuel du projet pourra être une coloration des façades permettant d'apprécier la teinte et la nature des matériaux qui seront employés.

Le traitement des accès (cheminements) et des abords pourra être un plan de masse avec la représentation graphique des minéraux et végétaux prévus ainsi que la description de leurs caractéristiques.

N'oubliez pas !



**** OBJETS TROUVES/PERDUS ****

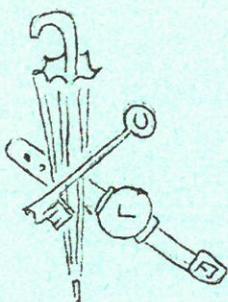
Ont été trouvés:

- un foulard brun clair et brique rue de la Libération
A réclamer en Mairie

- une montre également trouvée rue de la Libération
A réclamer au 8 rue des Vosges

A été perdu:

- un trousseau de clés. En cas de trouvaille, s'adresser à Mme
COUTY, rue du Général Paradis (Tél: 83.71.40.91).



**** LA VIE DU VILLAGE ****

Naissances:

Le 2 mars 1993 est née à NANCY, Laurine JACQUEL, fille de M. et Mme
Bernard JACQUEL domiciliés 12 rue d'Alsace à THIAVILLE.

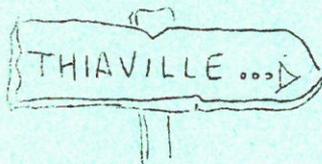
Le 3 mars 1993 est né à LUNEVILLE, Jordon Stéphan Nicolas SZYMCZUK
dont les parents sont domiciliés en notre commune 41 rue de Fagnoux.

Tous nos voeux aux deux nourrissons et nos vives félicitations aux
parents.

Nouveaux habitants:

M. et Mme Dominique LAHAYE et leurs 2 enfants ont emmenagé en janvier
dans leur maison au 11, rue du Général Paradis.

Nous leur souhaitons une très cordiale bienvenue.



**** PROCHAINES MANIFESTATIONS ****

18 avril Repas des Aînés Assoc. Familiale Annexe du F.R. THIAVILLE

25 avril Carnaval à BACCARAT

30 avril Bal du Muguet Assoc. Familiale Foyer Rural THIAVILLE

2 mai Rallye automobile Foyer Rural

8 mai Cérémonies du Souvenir Municipalité LACHAPELLE



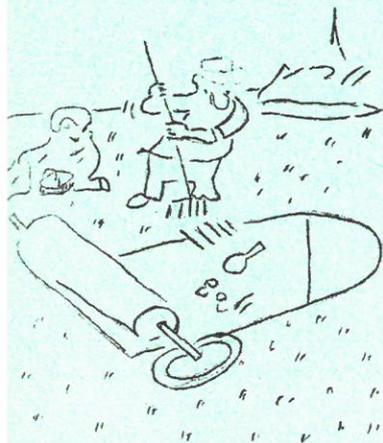
**** SOYEZ NATURE ****

Editée par le Secrétariat chargé de l'Environnement et de la
qualité de la vie, voici quelques extraits de cette plaquette:

"Le petit chemin qui sent bon la campagne

Quel plaisir de rencontrer au détour d'un chemin les papiers gras,
les boîtes de conserve, les bouteilles plastiques abandonnées! Plus
question de s'y arrêter, d'y faire la sieste, de pique niquer ...

Emportez vos déchets jusqu'au prochain lieu de ramassage. Savez-vous
qu'un mouton ou une vache qui mange un sac plastique peut en mourir?"



**** OFFICES RELIGIEUX ****

Mai

Dimanche 2 10h30 Thiaville
Samedi 8 9h00 Lachapelle
Dimanche 9 10h30 Bertrichamps
Dimanche 16 10h30 Thiaville
Jeudi 20 10h30 Thiaville (1ère communion) ASCENSION
Dimanche 23 10h30 Bertrichamps (1ère communion)
Dimanche 30 9h00 Thiaville PENTECOTE
Dimanche 30 10h30 Bertrichamps PENTECOTE Profession de Foi

Juin

Dimanche 6 10h30 Thiaville
Dimanche 13 10h30 Bertrichamps
Dimanche 20 10h30 Thiaville
Dimanche 27 10h30 Bertrichamps

Juillet

Dimanche 4 10h30 Thiaville
Samedi 10 18h00 Lachapelle
Dimanche 11 10h30 Bertrichamps
Dimanche 18 10h30 Thiaville
Dimanche 25 10h30 Bertrichamps

Août

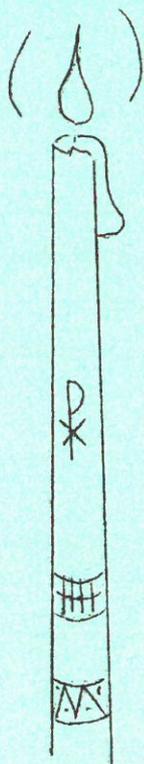
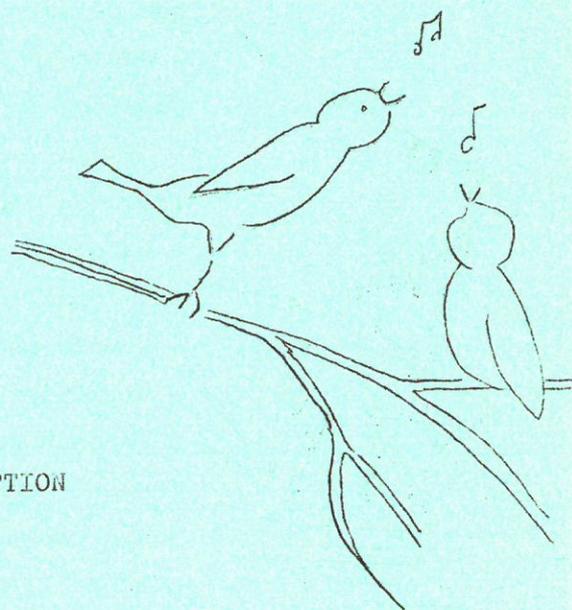
Dimanche 1er 10h30 Thiaville
Samedi 7 18h00 Lachapelle
Dimanche 8 10h30 Bertrichamps
Dimanche 15 10h30 Thiaville ASSOMPTION
Dimanche 22 10h30 Bertrichamps
Dimanche 29 10h30 Thiaville

Septembre

Samedi 4 18h00 Lachapelle
Dimanche 5 10h30 Bertrichamps
Dimanche 12 10h30 Thiaville
Dimanche 19 10h30 Bertrichamps
Dimanche 26 10h30 Thiaville

**** ELAGAGE ****

Les travaux d'élagage, abattage ou débroussaillage seront prochainement entrepris pour l'entretien de la ligne 63000 volts ETIVAL/GLONVILLE sur la commune. Ils seront réalisés par l'Entreprise Equipement Entretien des Lignes 88450 à VINCEY (Tél: 29.67.31.78)



**** ATTENTION: DANGER ****

Qui pourrait se passer aujourd'hui de la commodité et du confort qu'apporte l'électricité? Qui sait que les lignes aériennes et les câbles souterrains conduisant l'électricité à domicile ne doivent, en aucun cas, être touchés ou approchés, volontairement ou accidentellement, même avec un objet? Car le courant électrique est invisible et, en cas de contact ou de trop proche voisinage, c'est à coup sûr l'accident grave, voire mortel! nous devons être vigilants, particulièrement lorsque nous nous trouvons à proximité d'une ligne électrique, que ce soit pour notre travail ou pour nos loisirs.

Voici quelques exemples de ce qu'il ne faut absolument pas faire. Attention: même sans toucher les câbles le danger existe:

- S'approcher à moins de 5 mètres d'une ligne avec une antenne ou tout autre élément métallique,
- Grimper à un pylone, un poteau béton ou bois, pour quelque raison que ce soit,
- Jouer au cerf volant près d'une ligne. Le vent peut, à tout moment, rabattre le cerf volant et son fil sur les conducteurs sous tension,
- Pêcher trop près d'une ligne. Attention aux cannes à pêche en fibre de carbone qui sont très conductrices,
- Manoeuvrer des machines encombrantes ou des tuyaux d'arrosage sous une ligne, sans précaution,
- Couper un arbre à proximité d'une ligne, sans précaution,
- Utiliser tout engin susceptible de s'approcher à moins de 5 mètres des conducteurs.

Travaux publics et du bâtiment: déposez auprès d'EDF, au moins 10 jours avant de commencer, une DECLARATION D'INTENTION DE TRAVAUX et attendez absolument la réponse avant d'engager les travaux.

En cas de doute et pour tout conseil, n'hésitez pas à consulter votre agence EDF la plus proche.

**** ON NOUS PRIE DE FAIRE PART ****

1 A.F.P.A. (Association Nationale pour la Formation Professionnelle des Adultes).

Le Centre de Formation de SAINT-DIE organise des formations gratuites et rémunérées de SECRETARIAT-BUREAUTIQUE du 24 mai au 3 septembre 1993 et du 13 septembre au 10 décembre 1993.

Ces formations s'adressent à des personnes possédant des bases en secrétariat et désirant actualiser et compléter leurs connaissances afin de reprendre une activité professionnelle.

Pour tout renseignement, contacter Sylvie BORTOLUSSI ou Pascal SIERGIES au 29.56.17.04.

DANGER



Stage
rémunéré
... super!

2 E.D.F.

A compter du 01.04.1993, chaque premier jeudi de chaque mois, de 10h à 12h, présence d'un spécialiste E.D.F. en Mairie de THIAVILLE pour répondre à toutes vos questions. C'est gratuit.

3 Le Foyer Rural

Le Foyer Rural a jugé bon cette année de ne pas organiser le défilé de Carnaval prévu à la mi-mars.

Cette décision découle en partie d'une chute des revenus qui étaient escomptés lors des manifestations qui sont les seules ressources de cette association menée par des bénévoles.

Citons quelques exemples:

- le thé dansant (16 entrées payantes, déficit 1100 Fr)
- la belote (8 tables de joueurs)

Même la soirée diapos, une équipe de jeunes ayant investi en partie dans la réalisation de leur reportage, n'a récolté lors de la projection qu'une faible somme. Ils ont fait une erreur de jugement de croire que le fait de laisser une liberté de don même modique aurait été plus efficace qu'une entrée tarifée. Certains "spectateurs" ont ignoré délibérément l'urne, bel exemple de solidarité avec nos jeunes.

Il faut ajouter aussi que parfois le calendrier des activités programmé, sans concertation avec les autres communes n'est pas toujours à notre avantage.

La priorité des investissements possibles reste bien entendu les activités jeunes.

Notons le, le Foyer vient d'acquérir pour la section "Tennis de Table" un robot indispensable à leur progression d'une valeur de 2900 Fr, section qui à elle seule a dans ses rangs 20 de nos jeunes.

Le Foyer Rural participera le 25 avril prochain à BACCARAT à la fête de Carnaval en association avec les communes avoisinantes. Les personnes désirant se déguiser peuvent prendre contact avec les responsables du Foyer Rural.

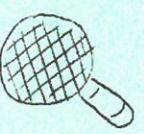
4 Tennis de Table

Quelques résultats:

En Coupe des Vosges, après avoir éliminé ETIVAL B et SRD ST-DIE lors de la Poule Préliminaire, notre équipe s'est inclinée en 8ème de finale 5 à 1 face à VITTEL (équipe évoluant 2 niveaux au-dessus du sien). Seul BERTHIER Raphaël est parvenu à sauver l'honneur en battant un joueur possédant 4 classements au-dessus du sien.

Au Championnat des Vosges Non-Classés à ST-DIE, 2 joueurs se sont distingués: GEORGES Alex qui était tête de série N°16 (sur 350 joueurs). Il s'est incliné de justesse en 16ème de finale. BERTHIER Thierry a passé un tour de plus. Les joueurs parvenant à ce niveau

}
 Pas de faux
 prétextes ...
 Pas de mauvaises
 excuses ...
 c'est
 votre présence
 qui constitue
 le meilleur
 encouragement.



étant tous classés l'an prochain, tous deux auront donc ce privilège. En double, GEORGES et CHARLIER se sont inclinés au 2ème tour face aux favoris de NEUFCHATEAU (têtes de série 1 et 4).



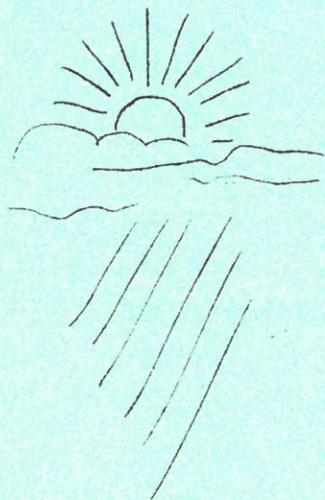
En Championnat, lors de la 2ème phase, après un début difficile pour les 4 équipes, la première et la troisième se sont bien ressaisies et peuvent toujours espérer gravir un échelon en fin de saison. Après les problèmes posés par les 2 militaires du Club (pas souvent en Perm), le Club est maintenant victime du manque de sérieux de quelques joueurs (surtout des nouveaux) qui ne daignent même pas se déplacer pour un match alors qu'ils sont convoqués. "Grâce" à eux, les 2ème et 4ème équipes se trouvent dans les profondeurs du classement.



Le Club fait pourtant tout son possible pour motiver ses joueurs. Il vient en effet d'acheter un robot pour les entraînements. C'est un instrument très utile qui permet de travailler une chose importante: les retours de service. Grâce à cela, les joueurs ne peuvent que progresser. Le Foyer Rural a avancé les 2900 Fr nécessaires à l'achat de ce robot, que le Club remboursera en 2 ans grâce à ses diverses activités (bolote, calendrier, ...).



**** DICTONS DU MOIS ****



Au mô d'èvri
Torto renverdi.
Ca lo sept èvri
An dôy ôyi eul coucou.
Wahh pampes
Byanches Pâques.
Pêques têt
Hiver têt.
Pêques saches
Pré mouilli.

Au mois d'avril
Tout reverdit.
C'est le sept avril
On doit entendre le coucou.
Verts rameaux
Blanches Pâques.
Pâques tard
Hiver tard.
Pâques sèches
Pré mouillé.

LA VOIERIE: LES PONTS DE PIED.

C'étaient des passerelles pour piétons que le devis de réparations établi en 1807 Par M. SIMON nous décrit en détail:

"Après de cet aqueduc du côté de Lachapelle les Eaux des Collines passent et traversent le chemin. Il est impossible de les diriger dans l'aqueduc attendu qu'il n'y a pas assez de pente mais pour faciliter le passage des personnes à pied, les Pièces de bois qui existent actuellement dans cet endroit et qui sont pourries par vétusté seront remplacées par deux autres neuves d'une longueur de chacune de huit mètres, soixante quinze centimètres de largeur et vingt sept centimètres d'épaisseur jointes ensemble dans le milieu par deux boulons en fer.

A Côté du moulin près Fagnoux en suivant le chemin de communication de SAINTE-BARBE il y a aussi un semblable passage pour les Personnes à Pied mais il est hors d'état de servir par vétusté il ser refait à neuf. Les pièces seront en bois de chêne au nombre de deux sur une longueur chacune de cinq mètres et vingt à trente centimètres d'Equarrissage. Elles seront jointes ensemble par trois Broches en fer placées sur la longueur. Les extrémités porteront sur deux morceaux de pierre de taille d'un mètre trente cinq centimètres de longueur, soixante centimètres de largeur et cinquante centimètres d'épaisseur établies de niveau en tous sens.

Il ser afit un garde fou du côté d'aval composé de trois Potelets d'un mètre de hauteur chacun sur seize à seize centimètres de grosseur assemblés à tenons et mortaises dans les pièces de Dessous.

De deux Cour de Lisse (2) de chacun cinq mètres de Longueur sur dix à dix d'équarrissage assemblés aussi à tenons et mortaises dans les Potelets Le tout en bois de Chêne.

Aux extrémités du dit Pont de Pied il sera fait un rechargement en gravier de deux mètres cubes.

En suivant le même chemin et à douze cents mètres environ de distance du village à l'Endroit dit au Grand Rupt il y a encore un Pareil passage que le Précédent, le Pont de Pied sera refait à neuf et aura seize mètres cinquante centimètres de Longueur, quatre vingts centimètres de largeur sur une épaisseur de vingt sept centimètres. Il sera posé comme l'ancien.

Au dessus du village il y a un sentier à Pied de communication de Thiaville à Bertel champs Lequel traverse le Ruisseau du moulin, sur ce Ruisseau il y a un Pont de Pied qui se trouve vétuste. Il sera refait à neuf et aura huit mètres de longueur, un mètre de Largeur et vingt sept centimètres d'épaisseur.. Il sera composé de trois morceaux de bois de Chêne lesdites Pièces seront traversées par deux Boulons en fer avec tête à un bout et un Ecrou à l'autre pour les serrer. Sur cette longueur il sera assemblé trois Potelets de chacun un mètre de Longueur et seize centimètres de grosseur Pour recevoir deux Cours de Lisses assemblés à tenons et mortaises dans les Potelets. Chaque Cours de Lisse aura huit

mètres de Longueur sur treize centimètres de grosseur posée diagonalement de façon qu'il y ait une arrête par le haut.

Sur le chemin qui conduit de Thiaville à Raon et à l'extrémité du finage il y a un Ruisseau qui le traverse sur lequel il faut établir un Pont de Pied en bois de chêne en remplacement de L'ancien qui est en vétusté et hors d'état de servir: il aura neuf mètres de Longueur un mètre de largeur et trente centimètres d'épaisseur. Il sera fait de trois morceaux qui seront traversés par trois Boulons en fer pour les serrer les uns contre les autres et empêcher le Balancement occasionné par le Passage des Personnes.

Les Extrémités de ces Pièces de bois seront posées sur des Pierres de taille d'un mètre cinquante centimètres de Longueur chacune soixante cinq centimètres de largeur et autant d'épaisseur, dans lesquelles il sera fait des entailles d'un mètre de Longueur et vingt centimètres de Profondeur pour recevoir les dits Bois en ayant attention de laisser des têtes de vingt cinq centimètres de chaque côté. Il y sera fait un garde fou en Bois de chêne semblable à celui du Pont Précédent et sur neuf mètres de Longueur.

Aux deux extrémités dudit Pont il sera fait un rechargement en gravier de dix huit mètres de Longueur un mètre cinquante de Largeur et trente deux centimètres de hauteur réduite ce qui donnera sept mètres soixante quatre centimètres cubes. Devis du 27 janvier 1807."

(2)Lisse: pièce courante qui couronne à hauteur d'appui le garde-fou d'un pont de bois
(Litré)

Le pont de pied sur la route de SAINTE-BARBE (N°2) disparaît en 1833 avec la construction du pont sur le ruisseau.

Le pont de pied sur le ruisseau de Grandrupt (N°5) disparaît en 1844 avec la construction d'un aqueduc par la Neuveville les Raon.

Le pont de pied sur le ruisseau des Grands Prés sera sans doute supprimé avec la construction de la ligne de chemin de fer (N°3)

Le pont de pied N°1 (entre Lachapelle et Thiaville) a disparu soit en 1842 ou 1843 ou 1844 comme le montre la délibération du Conseil municipal de Lachapelle au sujet de l'aqueduc de La Neuveville les Raon:

"La commune de La Chapelle s'est imposé le même sacrifice l'année dernière et il y a deux ans pour pareille construction sur le chemin de La Chapelle à Thiaville et que cette année elle se propose encore de faire la même dépense..." (18.7.1844)